

Communication N° 07 - 2014 au Conseil communal

Séance du 30 avril 2014

**Collège de l'Annexe Ouest
Réfection et mise en conformité de la cage d'escalier et de
ses installations sanitaires. Remplacement de l'ascenseur**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de

CHF 58'000.00

selon l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal.

Le collège de l'Annexe Ouest a fait l'objet d'un entretien régulier, il a également déjà subi des travaux de rénovation et d'assainissement importants ces dernières années :

- assainissement de l'enveloppe extérieure du bâtiment et de ses installations de production de chaleur. Installation photovoltaïque ;
- désamiantage et réfection des salles de classe ;
- rénovation complète et désamiantage de la piscine.

Aujourd'hui, l'état déficient de la cage d'escalier, de ses installations sanitaires et de l'ascenseur nécessite des travaux de réfection et de mise en conformité. L'importance des

travaux implique également l'assainissement du solde des revêtements carrelés contenant de l'amiante.

L'ouverture du compte de crédit d'études, objet de cette communication, doit permettre l'attribution de mandats pour l'élaboration d'un avant-projet et l'estimation du coût des travaux en vue de la préparation d'un préavis.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
G. Reichen



Le secrétaire
Ph. Steiner

Pully, le 30 avril 2014